

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 7 décembre 2018

Contact ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Contact Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

04 79 24 00 10 - aptv@tarentaise-vanoise.fr



Pour une meilleure santé en Tarentaise

Un contrat local de santé signé entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise pour une durée de 3 ans.

Ce vendredi 7 décembre, à Moûtiers, le Dr Jean-Yves Grall, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, M. Hervé Gaymard, Président du conseil départemental de la Savoie et Président de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) ont signé le contrat local de santé de l'APTV.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le CLS vise, à partir d'un diagnostic local partagé, à mettre en cohérence la politique régionale de santé en permettant une meilleure articulation entre le Projet régional de santé porté par l'ARS et les autres démarches locales ayant un impact en santé : le CLS doit promouvoir une approche intersectorielle de la santé. Il constitue le volet santé des contrats de ville en lien avec les Ateliers santé-ville (ASV), et autres projets de territoires.

Les Contrats locaux de santé (CLS) visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre du Projet régional de santé (PRS) porté par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Créé en 2005, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) est un syndicat mixte regroupant les 5 communautés de communes de Tarentaise (35 communes) et le Conseil départemental de la Savoie.

Dès 2012, l'APTV s'est engagée dans une démarche territoriale de santé et porte, depuis 2013, la préparation d'un Contrat local de santé (CLS) qui a pour vocation de mettre en œuvre des stratégies adaptées aux besoins de santé de la population.

L'élaboration du CLS s'appuie sur un diagnostic territorial concerté qui a permis d'identifier des principaux enjeux autour de la santé en Tarentaise tout en prenant en compte ses spécificités comme par exemple la particularité des zones de montagnes avec une importante activité touristique qui a pour conséquence une forte variation de population.

Les groupes de travail et le comité de pilotage ont ensuite proposé et validé un plan d'actions détaillé qui précise les maîtres d'ouvrage et les projets.

Ce contrat s'articule autour de 6 axes qui couvrent un très large champ d'actions :

- L'offre de santé de proximité,
- L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans une logique de parcours de vie,
- La promotion de la santé mentale,
- La santé des enfants et des jeunes,
- La prévention des conduites addictives,
- La promotion d'un environnement favorable à la santé.

Ce contrat est signé pour une durée de 3 ans et sera déployé en partenariat étroit avec l'ARS, les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire (professionnels de santé, associations de prévention, structures d'accueil...).

Plusieurs actions ont déjà démarré avec succès avant la signature : mise en place d'un rétinographe pour réaliser des actes de télé-ophtalmologie, spectacle sur la prévention des addictions pour les collégiens et lycéens, interventions sur la qualité de l'air, actions de télé-médecine dans le cadre du programme de coopération Alcotra Mismi.

L'animation du CLS sera confiée au bureau d'étude Arcodev, implanté sur le territoire, qui possède une excellente connaissance des acteurs en présence et des projets.